

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE. Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 15 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSEMENT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS. ANNONCES. 25 centimes la ligne. RÉCLAMES. 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de recevoir ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns: JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISON, DÉSIGNATION DES ROUTES, SERVICE DES POSTES, Arrivée des Correspondances. Includes dates from 25 Diman to 28 Mercr and various route details.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 21 Mars 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns: Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 19 mars, Du 20, Du 21.

BULLETIN

La réunion de la conférence de Paris, pour le règlement des affaires Moldo-Valaques n'a pas encore, à l'heure où nous écrivons, de jour déterminé. Il se confirme dans les cercles politiques, que plusieurs propositions évasives seront émises à l'ouverture des délibérations des plénipotentiaires. C'est ainsi que la Turquie, s'autorisant d'un des protocoles de la convention de 1856, protesterait immédiatement du droit exclusif qu'elle prétend avoir au gouvernement des Etats du Danube. De son côté, la Russie serait disposée à combattre le principe de l'union moldo-valaque, en faveur d'une séparation de l'un et l'autre Etat, soit sous la suzeraineté ottomane, soit sous la garantie prorogée des puissances européennes. D'après ces conjectures, que nous ne rapportons qu'à bon escient, on s'expliquerait très bien les mouvements de troupes qui ont lieu simultanément vers le Danube par ordre des cabinets de Saint-Petersbourg, de Constantinople et de Vienne. Il convient d'ajouter que la France et l'Angleterre paraissent disposées à soutenir, théoriquement et pratiquement, le droit national des Roumains.

Une dépêche de Rome annonce que le baron de Meyendorff vient de quitter cette capitale. Dans l'état présent des relations internationales en Europe, le départ du représentant de la Russie a une importance considérable. Il faut remarquer, en effet, que le cabinet de St-Petersbourg, par sa double alliance avec la Prusse et l'Italie, peut influer très gravement sur les éventualités qui peuvent, d'un moment à l'autre, s'ouvrir,

non-seulement entre Florence et Rome, mais entre l'Autriche et l'Italie.

L'agitation pour la réforme électorale continue en Belgique. Un meeting populaire de 1,500 personnes a été tenu à Liège.

Les bureaux de la Chambre ont repoussé la proposition de réforme électorale faite par M. Guillery.

Plusieurs bureaux ont repoussé, comme conduisant au suffrage universel, l'article de la proposition gouvernementale qui confère le droit électoral, sans condition de cens, aux capacités pourvues de diplômes.

On mande de Vienne, 16 mars:

Hier a été signée la nouvelle convention austro-mexicaine qui autorise, en Autriche, des enrôlements jusqu'au chiffre de 2,000 hommes, pour tenir au complet l'effectif du corps des volontaires autrichiens au Mexique. — La Correspondance générale de Vienne annonce que le ministre d'Etat, agissant de concert avec le ministre de la justice, a envoyé, par le télégraphe, l'ordre de proclamer la loi martiale dans tous les districts de la Bohême, où ont été récemment commis des excès. Le président du gouvernement de la Bohême a été autorisé en même temps à étendre la loi martiale aux districts menacés d'excès semblables.

Le bruit court que le cabinet de Vienne a adressé aux puissances non allemandes une circulaire dans laquelle elle décline toute responsabilité dans les éventualités que pourrait amener la politique fortement annexionniste de la Prusse. On dit aussi que des achats de chevaux pour la cavalerie et l'artillerie ont été ordonnés en Autriche.

Dans la chambre des Lords, du 16 mars, le comte Grey propose que la Chambre se forme, mardi prochain, en comité pour examiner la situation de l'Irlande. Il signale les mauvaises conditions dans lesquelles se trouve la population de ce pays qui continue à diminuer d'une façon alarmante, par suite de l'émigration. Il dit que le mou-

vement actuel ne peut être attribué qu'à la désaffection de la population irlandaise, et à un mauvais gouvernement. La Chambre, ajoute-t-il, doit s'assurer si les griefs des irlandais ont un fondement réel, et chercher, s'il est possible, d'en faire disparaître les causes.

Tandis que le parti démocratique anglais, se contentant du moins pour arriver au plus, adhère au bill électoral présenté par M. Gladstone, les tories se préparent à lutter énergiquement contre une confusion qu'ils qualifient de révolutionnaire. Il a été décidé jeudi, dans une réunion du parti conservateur, présidé par M. Disraeli, que l'on combattrait le projet de réforme présenté ces jours derniers aux commissions. Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas). Amérique.

New-York, 7 mars (par le Cuba). La convention démocratique de Pensylvanie s'est prononcée en faveur de la politique de M. Johnson. Un meeting féniénien a été tenu dimanche dernier à Jones-Wood. Le président Mahoney a sollicité des offres pour une expédition qui partirait pour l'Irlande dans six semaines.

Un envoyé de Stephens, nommé Mac-Cafferty, a annoncé qu'il y avait en Irlande 300 mille féniéniens, bien disciplinés, et manquant seulement d'armes. Le meeting a adopté une résolution demandant la reconnaissance de l'Irlande par le gouvernement fédéral. Cent mille personnes dit-on assistaient à ce meeting. Il a été acheté sur place des obligations féniéniennes pour 25 mille dollars.

L'Archevêque catholique a fait un sermon contre le féniénisme, dont il a blâmé fortement les projets. Le bruit court que des bâtiments féniéniens appartenant à Chicago.

Le Times dit qu'un navire a quitté récemment un port de la Nouvelle-Angleterre chargé de canons et de munitions en quantité suffisante pour 4 corsaires chiliens. Les avis de Mexico signalent un décret, de l'Empereur Maximilien, qui offre des primes à tous les navires qui feront le commerce sous pavillon mexicain.

On mande de Panama, le 23, que deux frégates Péruviennes ont fait naufrage. Les deux navires sont complètement perdus.

Principautés-Unies. Bucharést, 18 mars. Un décret de la lieutenance, prolonge la session de la Chambre jusqu'au 17 avril.

Bucharést, 18 mars, soir.

Le gouvernement a prorogé les deux chambres au 5 avril. Cette prorogation est accompagnée d'une déclaration, portant que le désir du gouvernement est que les Corps de l'Etat restent debout, afin d'affirmer l'unité de but, entre le gouvernement et la nation, et de soutenir le vote national devant l'Europe, tant que les conférences resteront ouvertes.

La garde nationale s'organise. — Il y a des retards pour l'impression des obligations de l'emprunt national, mais les souscriptions affluent.

Afin de venir en aide aux districts Moldaves, désolés depuis plusieurs mois, par une famine, le gouvernement a nommé un comité de dames, chargé d'organiser des secours. Cet appel a trouvé de l'écho dans tout le pays. En vingt-quatre heures, le comité a réuni 5,000 ducats qui ont été envoyés sur les lieux. Il a de plus nommé des commissaires chargés d'acheter des produits et de les distribuer.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Le projet de loi sur l'instruction primaire viendra, assure-t-on, à l'ordre du jour du Corps législatif entre le vote de l'Adresse et la discussion du budget. Il est conçu dans un ordre d'idées libéral et pratique. Ni gratuité absolue ni obligation coercitive; mais la fréquentation de la classe facilitée à l'enfant pauvre, et la rétribution scolaire réglée de telle sorte que la famille aisée aura tout intérêt à l'assiduité de l'élève.

Quant à l'instituteur communal, traitement progressif en raison de l'importance de l'école et du nombre des élèves gratuits; avancement honorifique et pécuniaire sur place; limitation rationnelle du minimum de la prestation mensuelle ou annuelle; attribution facultative, mais recommandée du secrétariat de mairie, de la suppléance perceptoriale, du service télégraphique, etc.

Telles sont, d'après nos informations les bases du projet élaboré par M. Duruy et auquel le Conseil d'Etat n'a apporté que des modifications de détail. La loi nouvelle n'introduit d'ailleurs aucun changement dans la situation respectueuse des instituteurs communaux et des instituteurs privés, non plus que des institutrices laïques ou congréganistes. La liberté d'enseignement, sous garantie de moralité et de capacité est judicieusement affirmée par le nouveau code de l'instruction primaire.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 21 mars 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVGES

PAR MAYNE-REID TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

XIII

— Le domino bleu. — Désappointé de la sorte, je renonçai à tout espoir de rencontrer celle pour qui j'étais venu au bal. Elle ne s'y trouvait pas, ou ne désirait pas être reconnue, même par moi. La dernière supposition était la plus amère, et, excité encore par une ou deux autres pensées fâcheuses, je fis de fréquentes visites à la salle des rafraichissements, où le vin coulait à flots. Au bout d'un certain temps, je devins plus sociable et résolus de m'amuser comme faisaient les autres autour de moi. Je n'avais pas encore dansé; mais le vin agit bientôt sur mes talons aussi bien que sur ma tête, et je résolus de me risquer avec la première partenaire qui se présenterait.

Je ne tardai pas à en trouver une, — un domino bleu, qui vint droit dans mon chemin comme si le sort avait voulu nous réunir. La dame « n'était pas engagée pour la danse suivante, » et elle se « considérait comme très heureuse de m'avoir pour cavalier. »

Ceci fut dit en français, ce qui m'aurait surpris si je n'avais su qu'il y avait en ce moment beaucoup de français à C..., comme dans toutes les grandes villes du Mexique. Ils y exercent habituellement les professions de joailliers, de dentistes, de modistes, mais la plupart appartiennent à cette classe d'artisans qui fait un commerce lucratif avec les Mexicains, si amateurs du luxe. Il suffisait de savoir qu'il y avait des français à C... pour être certain de les trouver au bal. En effet, beaucoup y étaient; ils prouffaient et se comportaient avec cette joyeuse insouciance qui caractérise leur nation. Je ne fus donc pas surpris que mon domino bleu m'adressât la parole en français.

— Une modiste française! me dis-je dès qu'elle parla.

Modiste ou non, peu m'importait: il me fallait une danseuse; et après une ou deux autres phrases dites dans cette douce langue de Paris, la langue du plaisir, nous nous élançâmes dans le tourbillon de la valse. Après un tour de salle, j'eus deux impressions nouvelles et bien distinctes: la première, que j'avais une partenaire qui savait valser, ce que l'on ne rencontre pas chaque jour. Mon domino bleu semblait avoir des ailes aux pieds; il flottait autour de moi comme une sylphide dans l'air. Je me crus au Ranelagh ou à Mabilly, au milieu de ces danseurs par-

état, de ces professeurs de danse qui vivent du plaisir qu'ils procurent aux spectateurs.

Ma seconde impression fut que mon bras entourait une taille parfaite. La légèreté des mouvements rendait la danse avec cette partenaire facile et agréable. Je me disais que si le visage de la modiste répondait à ses allures, elle n'avait pas besoin de venir de France en Amérique pour faire fortune.

Avec une danseuse pareille, je devais bien valser; aussi ne dansai-je jamais mieux. Nous fûmes bientôt le point de mire de la foule. Ceci ne me plut guère, et, conduisant mon domino bleu à l'un des coins de la salle; nous valsâmes vers un siège où je la fis asseoir avec la politesse et les remerciements d'usage.

Ce siège se trouvait près d'une sorte de niche où deux personnes pouvaient causer librement sans craindre des oreilles indiscrettes. Je ne désirais point quitter une partenaire qui dansait si bien. Il y avait place pour deux sur le banc, et je lui demandai la permission de me mettre à côté d'elle.

— Oh! certainement, fut la réponse.

— Et puis-je rester avec vous jusqu'à ce que la musique recommence?

— Si vous le désirez.

— Et danser de nouveau avec vous?

— Avec plaisir, monsieur, si cela vous convient. Mais n'avez-vous pas quelque autre engagement? N'avez-vous pas quelque autre préférence ici?

— Aucune, je vous assure. Vous êtes ici la seule avec qui je me sois de danser.

En disant ceci, je crus apercevoir un léger mouvement qui indiquait quelque émotion.

diste est charmée du compliment.

Elle répliqua: — Je suis flattée, monsieur, que vous préfériez ma société à celle des nombreuses beautés qui se trouvent dans ce salon; mais je serais encore plus contente si vous saviez qui je suis.

Ces derniers mots furent prononcés d'un ton sérieux et suivis d'un soupir. — Pauvre fille! me disais-je, elle croit que je la prends pour quelque grande dame et que si je connaissais sa position réelle, son humble occupation, je ne me soucierais plus de danser avec elle. En ce point elle se trompe. Je ne fais pas de distinction entre une modiste et une marquise dans une salle de bal. La grâce et la beauté seule dictent la préférence.

Après quelques réflexions de ce genre, je répliquai: — Mon regret, mademoiselle, est de n'avoir pas le bonheur de savoir qui vous êtes, et je ne l'apprendrai peut-être que si vous avez la bonté d'enlever votre masque.

— Ah! monsieur, ce que vous demandez est impossible.

— Impossible! puis-je savoir pourquoi?

— Parce que si vous voyiez mon visage, vous ne seriez pas mon partenaire dans la prochaine danse, et, à dire vrai, je le regretterez, car vous valsez admirablement.

— Oh! un refus et une flatterie dans la même bouche! Non, mademoiselle, je suis certain que votre visage ne vous fera jamais perdre un partenaire. Ah! laissez-moi vous prier d'ôter ce masque jaloux. Con-

La reproduction est interdite

Télégraphie. — L'extension de la télégraphie jusqu'aux chefs-lieux de canton et aux communes importantes, va être activement poursuivie dès le retour de la belle saison. Le nombre des bureaux municipaux, qui est d'environ 300, sera au moins doublé et porté à 600 dans le courant de 1866. La combinaison adoptée pour l'organisation de la télégraphie cantonale, et qui consiste à faire participer l'Etat et les communes à la dépense, assure le développement rapide du réseau. Le choix des secrétaires de mairie pour gérer les bureaux, et le zèle intelligent avec lequel ils remplissent cette tâche résolvent de la manière la plus satisfaisante la question du personnel.

Le ministère de l'Agriculture vient de faire publier un relevé statistique très intéressant sur la production du blé dans les différentes régions de la France depuis 1861 jusqu'à 1865. Dans la région de Nord qui comprend onze départements parmi lesquels le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, la Seine-Inférieure, etc., on a récolté en 1865 19 hectolitres 49 par hectare, tandis que dans la région Sud-Ouest, ce chiffre n'est que de 9 hectolitres 64 par hectare. C'est la région Nord qui produit la plus forte récolte, 22,513,187 hectolitres en 1865 et c'est la région Sud-Ouest qui en produit le moins 4,732,623. En 1861, le nombre total d'hectares ensemencés dans toute la France était de 6,754,227; en 1866, ce chiffre était monté à 6,918,768, mais il est retombé à 6,891,440 en 1865. La production totale du froment en 1861 s'éleva à 75,116,287 hectolitres; elle atteignit 116,781,794 en 1863 pour tomber à 95,431,028 en 1865. D'après les documents recueillis pour 1864, il se consomme par an, en France, 90,275,490 hectolitres de froment. On voit que même dans les années où la récolte est peu abondante comme en 1865, il reste encore plusieurs millions d'hectolitres pour l'exportation.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Extérieur.

EGYPTE.

Le *Moniteur du soir* publiait, hier, une note satisfaisante, à propos des bruits évidemment exagérés qu'avait fait courir sur l'état sanitaire de l'Egypte, la mise en quarantaine des navires de ce pays abondant à Tunis. Cette note déclarait qu'à l'exception d'un seul cas de choléra, constaté le 7 mars, à l'hôpital européen d'Alexandrie, « la santé publique était restée partout excellente » jusqu'au 15, date de l'envoi des dernières dépêches officielles. De nouveaux renseignements nous parviennent aujourd'hui, qui viennent à l'appui de ces assurances. Un journal spécial de Londres, dont les renseignements maritimes sont toujours très exacts, la *Shipping and Mercantile Gazette*, s'exprime ainsi, en s'occupant de cette grave matière.

« Quoique Malte soit voisin d'Alexandrie et malgré les rapports qui existent entre ces deux endroits, et tout en tenant compte de la terreur causée, l'année dernière, par l'apparition du choléra, nous pensons que rien n'autorise le bureau sanitaire de Valetta à imposer la quarantaine aux bâtiments arrivant d'Alexandrie. Admettons que le choléra se soit montré de nouveau dans ce port, la mortalité a été jusqu'ici fort peu de chose, et, d'un autre côté, l'épidémie a donné un très faible indice d'accroissement ou de virulence. Mais en eût-il été ainsi, nous soutenons qu'il est inutile et imprudent d'imposer une longue quarantaine, et que cela est impolitique, ainsi que nous l'avons démontré. Nous espérons que, sans

versons librement face à face. Je ne suis pas masqué, comme vous voyez.

— En réalité, monsieur, vous n'avez aucune raison de cacher votre visage, ce que je ne pourrais dire de beaucoup d'hommes dans cette salle.

— Spirituelle modiste! pensai-je. Bravo Ranelagh! Vive Mabelle!

— Merci, aimable masque, répliquai-je; mais vous êtes trop généreuse, mademoiselle, vous me flattez...

— Ah! répartit-elle en m'interrompant, cela embellit vos joues; vous rougissez. Ah! ah! ah!

— Diable! fis-je à mi-voix, cette dame du boulevard se rit de moi.

— Mais vous, qui êtes-vous? poursuivit-elle en changeant tout à coup de ton; vous n'êtes pas mexicain? Etes-vous soldat ou bourgeois?

— Pour qui me prendriez-vous?

— Pour un poète, d'après votre face pâle, mais plus encore d'après la manière avec laquelle je vous ai entendu soupirer.

— Je n'ai pas soupiré depuis que nous sommes assis.

— Non, mais auparavant.

— Quoi! dans la danse?

— Non, avant la danse.

— Ah! alors vous m'avez observé?

— Oh! oui: votre costume simple vous signalait au milieu de tant d'uniformes; en outre, votre conduite...

— Quelle conduite? demandai-je avec un certain degré de confusion, craignant que dans mes recherches après Isolina, je n'eusse commis quelque stupide gaucherie.

perdre un seul instant, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour empêcher que le commerce ait à souffrir d'une interruption que rien ne commande, et qui, dans cette question, doit résulter de la décision du bureau sanitaire de Malte.

La *Shipping Gazette* n'est pas la seule qui s'étonne de la mesure prise à Malte, par les autorités de l'île. Tous ceux qui sont au courant de ce qui se passe sur les côtes de la Méditerranée, désapprouvent une décision évidemment précipitée et qui va placer les ports d'Italie, d'Espagne et de France, dans une situation embarrassante. Il n'y avait nul péril en la demeure, et cependant, Livourne a dû, le 14 mars, répondre à la quarantaine de Malte, par une quarantaine de sept jours pour les navires venant d'Alexandrie. L'alarme quoique évidemment exagérée sur un point, contrairement à la timidité sur tous les autres.

Cette alerte ne saurait durer, et en ce qui concerne la France, elle ne saurait avoir de conséquences fâcheuses. Tout en blâmant la précipitation des autorités anglaises, à Malte, nous nous conformerons provisoirement aux actes de prudence qui s'accompliront autour de nous; c'est ainsi que le *Peluse*, paquebot de Messageries Impériales parti d'Alexandrie le 9, a été retenu le 15 au Frioul, quoique porteur d'une patente nette. Les journaux de Marseille ajoutent que « par ordre du directeur de l'administration sanitaire, les navires provenant d'Alexandrie et ports de Syrie, seront désormais envoyés également au Frioul. » En agissant ainsi, nous mettrons toutes les sécurités de notre côté, sans laisser la moindre arrière-pensée aux peureux ou aux alarmistes.

L'ANGLETERRE ET LE FÉNIANISME.

La Grande-Bretagne aux prises avec le férianisme rappelle assez bien la fable du Lion et du Moucheron. Elle s'escrime contre un ennemi presque invisible qui la tient sans cesse en haleine et qui ne l'attaque jamais. Les autorités anglaises savent qu'on conspire, qu'on fabrique des armes, qu'on organise de vastes complots en Irlande et en Amérique; elles prennent des mesures pour écraser l'émeute dès qu'elle se produira, mais l'émeute ne vient pas et cela au grand déplaisir des maîtres de la verte Erin qui ne demanderaient pas mieux que d'en finir d'un seul coup avec les Irlandais. Mais, au lieu d'avoir à faire des exécutions en masse comme aux Indes et à la Jamaïque, les autorités britanniques en son réduites à borner leurs exploits à des descentes de police. Des perquisitions ont été faites dans la ville de Monaghan et on a découvert quoi? 25 bayonnettes cachées dans un puits.

C'en est assez pour prouver qu'il y a conspiration, mais cela ne justifierait pas cependant des mesures extrêmes. A Belfast, on a minutieusement fouillé tous les recoins de la cathédrale catholique; on est descendu dans les caveaux, on a examiné tous les confessionnaux et on n'a rien trouvé. Des ordres sont donnés pour faire de la place dans les prisons de Dublin, attendu qu'on opérera de nombreuses arrestations la veille de St-Patrick, à titre de précaution. Enfin, on cherche Stephens dans tous les villages d'Irlande et on ne parvient pas à le découvrir; le bruit court qu'il s'est embarqué pour l'Amérique où il se mettra à la tête des férianes qui méditent l'invasion du Canada. Tout cela n'est pas fait pour rassurer l'Angleterre, elle est perpétuellement sur le qui-vive et elle épuise ses forces en attendant un ennemi qui semble assez sûr de lui-même pour attendre patiemment l'heure propice à la révolte.

LES PRINCIPAUTES DANUBIENNES.

Ce n'est point une petite affaire, ni facile, ni rapide, que le règlement, de la question des Principautés du Danube. A peu près tous les plénipotentiaires viennent à la Conférence de Paris avec des vues respectivement contradictoires. Une correspondance de Constantinople nous apporte à ce sujet des renseignements dignes d'intérêt.

« La Porte entend que la convention du 19 août soit exécutée c'est-à-dire que l'Union étant limitée à

— Votre distraction; de plus, n'avez-vous pas eu un petit penchant pour un domino jaune?

— Un domino jaune! répétais-je en levant la main au front comme s'il me fallait un effort pour m'en souvenir; un domino jaune!

— Un domino jaune! répliqua ma compagne avec un rire ironique, — un domino jaune qui dansa avec un jeune officier, — assez joli garçon, du reste.

— Ah! je crois que je me le rappelle.

— Vous avez de bonnes raisons pour cela, répartit mon bourreau, et vous vous êtes donné assez de peines pour étudier ce domino.

— Oui, balbutiai-je.

— Je croyais que vous lui adressiez des vers et que, n'ayant pas l'avantage de voir sa figure, vous les déposiez à ses pieds.

— Ah! ah! quelle idée, mademoiselle!

— Finalement, elle fut généreuse; elle vous montra sa figure.

— Diable! exclamai-je troublé, vous avez vu le dénouement?

— Ah! ah! ah! répondit-elle en riant; oui, j'ai vu le dénouement! Ah! ah! ne fut-il pas drôle?

— Très drôle, répartit-je, et, quoique peu charmé de la plaisanterie, je tâchai de partager le rire de ma compagne.

— Comme le petit-maître parut niais. Ah! ah!

— Très niais, en vérité. Ah! ah!

— Et comme vous semblâtes désappointé, monsieur.

— Oh! moi pas, je vous assure. Je n'avais pas d'intérêt dans l'affaire. Je ne fus pas désappointé, du moins pas autant que vous le pensez.

la durée du règne du Prince Couza, doit maintenant être abolie. La Russie et l'Autriche plaident également la cause de la séparation en vertu de cette même convention du 19 août, librement consentie aux conférences de Paris, mais il n'en est pas de même de la France, de la Prusse, de l'Angleterre et de l'Italie, qui sont pour le maintien de l'Union.

« Ces opinions contraires se présentent avec un certain caractère de tenacité. La France et l'Angleterre veulent que la Roumanie soit une et forte. Tout à l'opposé, la Russie et l'Autriche ont intérêt à l'affaiblir par la séparation, ce qui rentre dans les vues de la politique turque. La Russie est aux aguets; elle a des troupes en Bessarabie qui attendent l'arme au bras qu'on leur fournisse un prétexte pour passer le Pruth. L'Autriche prend aussi, de son côté, quelques dispositions stratégiques et la turquie envoie tout ce qu'elle peut de troupes sur le Danube. Il est parti d'ici avant hier 4,000 hommes pour le quartier général de Choumla et la Porte va rappeler sous les drapeaux les troupes de la réserve. »

Tout ceci est grave, incontestablement. Est-ce que par hasard, le prince Couza, en quittant Bucharest, aurait emporté, dans les plis de son manteau, la paix de l'Europe?...

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique Parisienne.

THÉÂTRE IMPÉRIAL DE L'ODÉON

LA CONTAGION, drame en cinq actes et en prose de M. Emile Augier.

Cet ouvrage, qu'on attendait avec une certaine impatience, dont on avait beaucoup parlé depuis 2 mois; qui a fourni à la chronique quotidienne tant d'incidents variés, d'anecdotes de toutes sortes, a été donné hier. Tout le quartier de l'Odéon était en rumeur. On savait que l'Empereur et l'Impératrice devaient honorer le spectacle de leur présence, et la foule se pressait aux environs du théâtre, formant une sorte de haie sur le passage de Leurs Majestés. A 8 heures, l'Empereur et l'Impératrice entraient dans la loge impériale et le spectacle commençait aussitôt.

Les choses, à l'Odéon, ne se passent jamais comme ailleurs. Il paraît que quelques personnes avaient formé le projet de profiter de la présence du Souverain pour organiser une petite manifestation. Au milieu des vivats qui accueillirent la présence des augustes visiteurs, s'élevèrent tout-à-coup les cris de: « Le Luxembourg! le Luxembourg! »

On ne comprenait pas trop d'abord, mais on fut bientôt au courant. C'était une forme nouvelle de pétition que l'on avait adoptée au sujet des travaux que l'on se propose d'exécuter sur une partie du jardin, du palais du Sénat. On rit beaucoup de l'à-propos, l'Empereur tint le premier, et le silence le plus complet succéda à cette manifestation inattendue dont, sans doute, il a été pris note. Mais on n'était pas venu à l'Odéon pour s'occuper du Luxembourg, on voulait connaître l'œuvre de M. Emile Augier et on lui prêta la plus sérieuse attention. On ne pouvait cependant s'empêcher de constater, dans quelques parties de la salle, un certain parti-pris d'opposition qui s'est traduit plusieurs fois dans la soirée, et souvent d'une manière assez maladroite.

Le premier acte de la pièce de M. Augier est charmant c'est un tableau de famille composé avec soin, dans lequel les caractères sont nettement dessinés. L'action ne commence à se développer qu'au second acte, alors qu'apparaît le baron d'Estrigaut, ce représentant de la contagion du vice, de l'intrigue. La lutte s'engage entre cet homme et les bonnes natures

— Ah!

— Le sentiment dominant dans mon esprit était la pitié pour la pauvre fille.

— Et vous l'avez réellement plainte?

Cette question fut posée avec une animation qui paraissait étrange en ce moment.

— Oui, repris-je; la créature semblait si mortifiée.

— Paraissait-elle mortifiée?

— Oui. Elle a quitté immédiatement la salle et elle n'est plus revenue. Sans doute, elle aura repris le chemin de sa maison. Pauvre diablesse!

— Pauvre diablesse! est-ce là toute votre pitié?

— Eh bien, après tout, il faut avouer que la déception fut grande... Je ne vis jamais de meilleur danseur, — bon pied, figure élégante... et puis avoir...

— Quoi?

— Une négresse!

— Je crains, monsieur, que vous autres Américains ne soyez peu galants envers les dames de couleur. Il en est autrement ici au Mexique, où règne, selon vous autres, un despotisme inhumain.

Je compris le blâme.

— Changeons la conversation, continua-t-elle; n'êtes-vous pas poète?

— Je ne mérite pas le nom de poète; je ne nierai cependant pas que je n'aie fait des vers.

— Je le pensais. Quel instinct! Oh! si je pouvais vous engager à m'adresser quelques strophes!

— Quoi! sans savoir votre nom ni avoir regardé votre visage! Mademoiselle, je dois au moins voir les traits que je loue.

— Ah! monsieur, si je démasquais ces traits, il ne me resterait que peu de chance d'obtenir des vers:

qui l'entourent et qu'il est sur le point d'entraîner dans sa chute. Heureusement, son triomphe n'est pas de longue durée. Il finit dans l'abjection et le mépris, tandis que ceux dont il a tenté de causer le déshonneur et la ruine, se relèvent et rentrent dignement dans la voie.

Il n'est pas facile de raconter le roman imaginé par M. Augier. Les allures dramatiques de cet écrivain ne sont pas celles de tout le monde. Il taille vigoureusement dans le marbre sans trop s'occuper des détails. De là, une certaine apreté qui étonne le spectateur et lui commande une attention particulière. On a été un peu silencieux pendant les deuxième et troisième actes. Le quatrième qui se passe dans la maison d'une phrénée à la mode, est d'une vivacité qui a excité quelquefois des murmures. L'auteur n'a pas hésité à montrer ces femmes du demi-monde si follement enflammées, sous leur véritable jour. Tout ce tableau de l'immoralité enveloppée dans la gaze et la soie, couverte d'or et de diamants, a paru un peu brutal. Mais M. Augier a cru sans doute qu'il était utile de ne pas farder la vérité. Ses peintures sont vigoureuses et, si quelques tons criards ont déplu, il sera facile de les adoucir ou ce qui vaudrait mieux de les faire disparaître.

Quel sera le sort de la *Contagion*? Je ne m'aviserai pas de jouer le rôle de prophète. On a peut-être trop vanté l'ouvrage avant sa représentation; on lui a promis des destinées trop brillantes. Il est intéressant cependant; il contient des scènes dramatiques; il est rempli de mots heureux; on y exprime les sentiments les plus nobles et les plus généreux. Quelques coupures, quelques suppressions, promettront à l'auteur de combattre l'opposition qu'on lui a faite de temps en temps.

Un personnel tout-à-fait nouveau a été chargé de remplir les rôles de cette comédie-drame. C'est d'abord, M. Got, sociétaire de la comédie-française, en congé; c'est M. Brindeau, ancien sociétaire de la comédie-française; c'est M. Berton, du théâtre de la gaité; puis M^{lle} Duche, M^{lle} Thuillier, comédiennes en représentations extraordinaires dans tous les quartiers de Paris. Je crois que dans la troupe de l'Odéon, on aurait pu trouver des interprètes intelligents des différents personnages qui paraissent dans la *Contagion*.

La pièce est montée avec le plus grand soin. Les toilettes des dames ont fait l'admiration de l'assemblée. Le luxe de la *Famille Benoiton* est dépassé. Je ne sais pas, maintenant, ce que l'on pourra inventer en fait de costumes de fantaisie, de modes extravagantes.

Pendant le cours de la soirée, on a voulu faire une ovation à Got, mais l'artiste s'est dérobé à cet honneur. Les dispositions des spectateurs ne lui ont pas paru, sans doute, assez généralement favorables. Quelques protestations ont accueilli la proclamation du nom de l'auteur, proclamation qui a été faite par M. Baron, le régisseur de la scène.

La seconde représentation de la *Contagion*, sera donnée lundi. Je crois qu'il est prudent d'attendre le jugement d'un public qui n'apportera pas au théâtre les préoccupations dont je parlais plus haut.

En quittant la salle, à près de minuit, je voyais les groupes se former du côté de la porte par laquelle l'Empereur et l'Impératrice sortaient pour monter en voiture. A ce moment, quelques cris de: « Le Luxembourg! » se firent encore entendre, puis tout rentra dans le calme.

FAUST.

mon visage contrarierait toutes vos inspirations poétiques.

— Ombre de Lucrèce! ce n'est point une femme d'aiguille, quoiqu'elle manie des armes piquantes. Modiste, en vérité! Je me suis trompé. Ce doit être une dame spirituelle, de la haute société.

J'étais maintenant plus que curieux de voir le visage de ma compagne. Sa conversation m'avait gagné. Une femme qui parle ainsi, pensai-je, doit être jolie; un esprit aussi enchanter ne peut se marier à une figure ordinaire; de plus, elle avait des formes gracieuses, une main effilée bien gantée, un pied élégant, une voix harmonieuse et un œil dont je pus distinguer l'éclat même à travers le masque. Nul doute, elle était donc belle!

— *Milady*, dis-je avec plus d'animation que jamais, je vous conjure de vous démasquer; si nous n'étions dans une salle de bal, je vous demanderais cette faveur à genoux.

— Et si je vous l'accordais, vous ne pourriez assez vite vous relever et prononcer un tiède adieu. Ah! monsieur, songez au domino jaune!

(La suite au prochain numéro.)

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes, des finances et chez tous les Correspondants de la Société:

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2° Des obligations communales à 10 ans d'échéance, rapportant 5 %.

LES TRAVAILLEURS DE LA MER.

Il était impossible que, vivant depuis quatorze ans avec la mer, Victor Hugo n'éprouvât pas le besoin de la peindre. Il devait, à chaque heure, être tenté de la faire revivre, de reproduire ce prodigieux modèle qui posait incessamment devant lui et qui s'offrait à lui sous tous ses aspects, le jour, la nuit, l'hiver, l'été, calme ou en colère, léchant le sable ou crachant l'écume, berçant une mouette ou crevant un trois-mâts. Le grand peintre n'a pas résisté à cette provocation ; il a fait ce livre.

La mer y est tout entière, avec toutes ses beautés tranquilles ou violentes. Elle n'y est pas seule. La mer est une force, l'homme est une puissance. Le combat de cette puissance et de cette force fait le fond des Travailleurs de la mer.

L'humanité et la nature sont aux prises dans les conditions les plus touchantes. Il y a, notamment, un duel d'un pêcheur avec une tempête, qui dépasse ce qu'on peut rêver. Quasimodo, défendant à lui seul Notre-Dame contre les truands, est bien loin, comme hardiesse d'invention et comme hauteur d'épopée, de Gilliatt, défendant à lui seul un rocher contre toutes les vagues de l'Océan et contre tous les souffles du ciel.

Pourquoi Gilliatt entreprend cette lutte plus qu'homérique ? C'est le roman, que nous ne voulons pas raconter, puisque tout le monde va le lire. Nous reviendrons d'ailleurs très prochainement sur ce livre considérable, qui mêle au cœur humain la violence des éléments, et dont la conclusion est que l'homme subit d'autres tempêtes que celle de l'Océan, que la passion, est aussi une trombe, et que la fureur de la mer peut être moins redoutable que l'indifférence d'une femme.

Pour extrait A. Layton

Chronique locale.

DÉPÊCHE TELEGRAPHIQUE

Moniteur du 21 mars.

Le *Moniteur* du 21 ne contient rien d'important.

Par une circulaire du 12 mars, insérée au Bulletin des actes administratifs, n° 1,017, M. le Préfet, invite de nouveau MM. les maires à veiller à la défense de se servir des armes à feu aux réunions publiques, soit strictement observées.

Par décision du 16 mars courant, S. Exc. le ministre des finances, a appelé aux fonctions de receveur principal, entrepreneur des contributions indirectes, à Figeac, M. Huet, contrôleur, à Agen, en remplacement de M. Aumason, qui a reçu une autre destination.

M. le ministre de la guerre, par dépêche du 5 de ce mois, fait connaître que le nombre des officiers proposés pour les perceptions excédant de beaucoup celui des emplois dont il pourra être disposé en faveur de l'armée, il n'y a plus lieu de faire aucune nouvelle proposition de cette nature.

Par décret du 12 mars, le colonel de Colomb, notre compatriote, a été promu au grade de commandeur dans l'ordre Impérial de la Légion d'honneur.

Les récents et beaux faits d'armes du colonel de Colomb en Algérie, lui ont valu cette distinction honorifique à laquelle le département tout entier applaudira.

Les soldats de la classe de 1863 qui, placés dans la réserve, avaient été dirigés, le 5 janvier, sur les dépôts d'instruction, pour y accomplir leur deuxième et dernière période, ont été renvoyés dans leurs foyers le 5 mars.

Les rapports sur les résultats de l'instruction acquise sont des plus satisfaisants, et l'on peut dire aujourd'hui que l'expérience est faite et ne laisse rien à désirer, au double point de vue de l'économie et de la création rapide d'une armée de réserve prête à entrer en ligne au premier appel.

ANNUAIRE DE 1866.

L'Annuaire du département du Lot, statistique et administratif, publié, avec l'autorisation de M. le Préfet, par M. Delom, chef de division à la préfecture, a paru depuis quelques jours. Il se trouve à Cahors, chez tous les libraires.

Cet ouvrage, qui comprend dans la première partie, outre le personnel des divers services, les nouveaux règlements sur la réorganisation des conseils de préfecture, un supplément à la nomenclature des formalités administratives, publié l'année dernière, et dans sa deuxième partie les rapports des commissions des fouilles exécutées à Luzech, à Puy-d'Issolud et à Capdenac, en vue de découvrir l'emplacement d'Uxel-

lodunum, rapports accompagnés d'un plan des lieux, est d'un véritable intérêt actuel.

Nous félicitons l'auteur d'avoir eu l'heureuse idée d'introduire, dans la première partie, la liste des Légionnaires du Lot.

La Société de Saint-Vincent-de-Paul était convoquée, dimanche, en assemblée générale. Après la messe d'usage, une partie des membres participants (200 environ, sur 700 dont elle se compose) et quelques membres honoraires, se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville. M. le Président a donné lecture du compte-rendu de la situation financière au 1^{er} janvier 1866.

Malgré les recettes extraordinaires, celles surtout provenant de l'entrée dans la Société de 30 membres honoraires, et bien qu'il n'y ait eu que 9 malades de plus qu'en 1864, il se trouve un excédant de dépenses pour 1865 de 1,005 fr. 25 c.

Devant une situation pareille, et les chiffres prouvant que l'excédant des dépenses portait sur les honoraires des médecins et les frais pharmaceutiques, la Commission, préoccupée surtout des intérêts de la Société, a décidé que, désormais, la Société s'attacherait quatre médecins et qu'une somme fixe leur serait allouée.

Cette sage mesure a rencontré, de la part de quelques membres, une opposition que nous espérons voir bientôt disparaître. La réflexion venant en aide, nous sommes convaincus que la Société comprendra qu'une satisfaction personnelle doit s'effacer devant un intérêt général, et qu'elle applaudira aux dispositions que la Commission vient de prendre, ainsi que lui en donnait la faculté l'art. 17 du Règlement, ainsi conçu :

« Le service médical et pharmaceutique est réglé par le Bureau. »

Nous recevons de Cahors la correspondance suivante : 17 mars.

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans le petit village de Salvagnac (près Cahors). Le feu a pris subitement à l'habitation de la femme T.... Activées par la violence du vent, les flammes ont, en un instant, environné la maison qui, malgré le zèle des travailleurs, a été complètement détruite. On a seulement pu sauver quelques hardes renfermées dans une armoire que des jeunes gens intrépides ont entraînée au-dehors. Parmi ces derniers, on a surtout remarqué le sieur Cadare (Auguste), qui, le premier, a donné l'exemple de cet acte de dévouement. La victime de ce désastre est une jeune femme qui se trouvait déjà dans un dénûment absolu, ayant à sa charge deux enfants, dont l'un est encore en bas âge. — En conséquence, Monsieur le Rédacteur, je viens vous prier de faire un appel aux âmes charitables, qui ne pourront trouver une occasion meilleure pour l'accomplissement d'une bonne œuvre. Les mères de famille surtout qui savent combien il serait douloureux pour elles de voir souffrir leurs enfants, comprendront aisément la situation de cette infortunée, et s'empresseront, je l'espère, de lui venir en aide.

Ces personnes pourront adresser leur offrande à M. le maire de Salvagnac, ou à M. le curé de Cahors qui s'occupent déjà de lui procurer les premiers secours.

18 mars.

Un épouvantable malheur est encore venu jeter la consternation dans notre petite ville. Hier, dans l'après-midi, trois individus étaient occupés à transporter dans une nacelle du bois qu'ils venaient de couper sur des rochers qui avoisinent le Lot. Le vent soufflait avec violence et faisait osciller la barque qui déjà était chargée à l'excès. Un paysan qui, de sur une des rives, voyait les mouvements du bateau, fit observer au gens qui le conduisaient qu'ils couraient un grand danger ; mais ceux-ci, ne tenant aucun compte des sages conseils qui leur étaient donnés, continuèrent leur marche. A peine avaient-ils parcouru une faible distance, que leur frêle embarcation a chaviré, et que ces malheureux ont aussitôt disparu sous les eaux. Ils ont cependant pu jeter les cris : Au secours ! mais ils n'ont été entendus que par des personnes qui, ne se trouvant pas à proximité, sont arrivées trop tard pour leur venir en aide. Tous trois ont donc péri victimes de leur fatale imprudence. Des recherches ont été faites pendant le reste de la journée ; mais elles sont restées jusqu'ici sans résultat. Au nombre de ces infortunés était un jeune homme de vingt-deux ans, les deux autres étaient deux honnêtes pères de famille de notre localité, qui sont unanimement regrettés.

— Un meurtre vient d'être commis dans un village de notre canton. Un frère a tiré sur sa jeune sœur un coup de fusil, et l'a tuée instantanément. On attribue le crime à une simple question d'intérêt. Je ne puis, Monsieur, vous donner en ce moment de plus

amples détails, n'étant pas suffisamment renseigné.

L'Orphéon de Cahors fait de rapides progrès s'il faut en juger par les quelques morceaux que j'ai entendus ces jours derniers dans une répétition. Il se prépare à chanter la grand messe du jour de Pâques, à l'occasion de la bénédiction de sa bannière qui aura lieu ce jour-là. Nous espérons que, quoique novices, nos chanteurs se rendront au Concours des Orphéons du département, et je crois pouvoir assurer qu'ils ne nous rentreront pas les mains vides. Le nombre des sociétaires s'accroît de jour en jour : on compte aujourd'hui 38 membres actifs.

Jules MUK.

On nous écrit de Vayrac :

Favorisée par un beau temps, la foire de Vayrac, 17 mars, s'est vue parfaitement bien approvisionnée.

La réputation dont jouit cette foire, une des plus importantes de l'année, avait attiré pour toute espèce de bétail, de nombreux acheteurs, ce qui, au début de la foire, permettait d'espérer une hausse sur le prix des animaux de toute catégorie.

Mais l'approvisionnement était tel, que les prix de vente se sont à peine maintenus aux cours précédents.

Les bœufs gras, très nombreux, se sont vendus en partie, aux prix variant de 30 à 33 fr. les 50 kil., poids vif. Les bœufs vendus sont dirigés en majeure partie sur les marchés de Paris. Par leur grand nombre, les moutons gras obstruaient les avenues de la foire, et ils ont eu une vente facile.

De forts lots de cent et deux cents de ces bêtes ovines sont, par intervalles, conduits à la gare de St-Denis, pour être dirigés sur Paris. Les wagons qui les emportent contiennent chacun de 45 à 60 de ces animaux.

Mais c'étaient les bœufs d'attelage et les jeunes bœufs, dont la grande quantité, se prolongeait sur les avenues de la ville, qui ont donné à des transactions sans nombre une fiévreuse animation.

Généralement on estime que le bétail de toute espèce exposé à cette foire, dépassait d'un tiers en nombre celui exposé sur la même place à la foire du 17 février.

Les hommes les plus compétents par leur connaissance sur l'espèce, sont unanimes à donner une valeur de treize à quinze cents mille francs, à tous les animaux exposés en vente, à la foire du 17 mars.

Nous sommes entrés dans le printemps, hier, à huit heures quatre minutes du soir.

La première journée laisse quelque peu à désirer ; le soleil s'offre pâle et s'efface bien souvent ; la pluie de la nuit dernière a détrempé le sol et rendu nos rues boueuses. Cependant les hirondelles sont arrivées et ces charmants oiseaux, sont les meilleurs prophètes des beaux jours.

La Pâque israélite coïncide cette année avec les Pâques chrétiennes. On sait que les Pâques juives durent quelques jours ; elles commenceront le 31 mars.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naisances.*
 48 mars Labro (Léontine), rue des Mirepoise.
 48 — Bénâtre (Esther), rue de la Liberté.
 48 — Parra (Jean-Joseph-Auguste), rue Impériale.
- Décès.*
 17 — Carrère (Pierre), dit Pascal, 36 ans, hospice.
 17 — Enfant du sexe masculin, né-mort, des époux Fonnères et Lagarrigue.
 19 — Bergougnot (Julie), 3 mois, Quai Ségur.
 20 — Savy (Marc), propriétaire, 71 ans, rue St-Barthélémy.
 20 — Bruno (Antoine), 3 mois, rue Impériale.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.
 Séance du 18 mars 1866.
 34 versements dont 4 nouveaux 2,216^{fr} 91
 4 remboursements dont 2 pour soldo. 764^{fr} 49
 Pour la chronique locale : A. LAYTON.

CONSEILS ET RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.

Insectes des arbres fruitiers.

La question suivante nous est soumise par un propriétaire de Calignac :

Pourriez-vous m'indiquer un moyen de détruire un petit puceron qui attaque l'écorce du pommier, en y occasionnant une maladie qui a la forme de bourrelets ? En l'écrasant, il a une couleur vineuse ; agglomérés sur les branches, ces pucerons sont de couleur blanchâtre ; les arbres en sont complètement envahis et finissent par périr.

RÉPONSE — Faire dissoudre un gramme d'acide phénique par litre d'eau, agiter le mélange pendant une minute, et broser avec une brosse de peindre à soies souples l'écorce des arbres envahis. Les pucerons meurent foudroyés, sans que l'acide phénique cause le moindre dommage aux arbres.

A la dose de plus d'un gramme par litre, l'emploi de l'acide phénique pourrait causer du dommage aux jeunes pousses herbacées. Il

faut donc maintenir rigoureusement le liquide dans la proportion indiquée.

L'emploi de l'acide phénique demande certaines précautions, parce que c'est un caustique dont la brûlure est des plus douloureuses ; il faut donc éviter d'y toucher avec les doigts et de porter les doigts à la figure, aux yeux surtout.

A la température ordinaire, l'acide phénique reste à l'état de cristaux ; on devra donc, toutes les fois qu'on s'en servira, le faire fondre en immergeant pendant quelques minutes le flacon qui contient le sel dans un vase d'eau chaude.

Nous n'avons pas besoin de dire que les propriétés de l'acide phénique le rendent précieux pour la destruction des altises, des pyrales, des gribouris, de tous les ennemis de la vigne.

On rend son action plus active en élevant la dose de 5 grammes par litre d'eau ; mais alors il faut avoir soin de mélanger le liquide avec une quantité de terre suffisante pour l'absorber. On répand ensuite cette terre au pied des ceps. C'est un peu long ; mais l'efficacité de ce remède compense bien les frais de main-d'œuvre comparativement peu coûteux.

Disons pour finir, que l'acide phénique ne coûte que 1 franc les 100 grammes, et que les droguistes de Paris l'expédient par la poste et franco, pour dix centimes de plus.

(Moniteur viticole).

Faits Divers.

Un enfant a été tué par un coq dans la commune de Sainte-Foy (Gironde). Cet enfant, âgé de trois ans, jouait devant une maison. Un coq d'une grosseur énorme s'approche, et voyant que l'enfant tient un morceau de pain, il se précipite sur lui pour le lui arracher. Celui-ci met ses mains derrière le dos, et chaque fois que le coq tourne autour de lui pour atteindre sa proie, il tourne aussi pour éviter qu'elle lui soit ravie. Furieux de cette résistance de la part d'un être aussi frêle, il s'élance sur lui, le renverse d'un coup d'aile, le défigure avec ses ongles, à coup de bec lui ouvre le crâne et se repait de sa cervelle. L'enfant avait poussé des cris, mais ils n'avaient pu être entendus.

EMPRUNT

DE
S. A. LE VICE-ROI D'ÉGYPTÉ
 ISMAEL-PACHA

DE
 3,387,300 liv. st., ou 84,682,500 fr.
 PORTANT 7 0/0 D'INTÉRÊTS PAR AN, REMBOUR-
 SABLES AU PAIR EN TRENTE PAYEMENTS SEM-
 ESTRIELS ÉGAUX, COMPRENANT INTÉRÊTS ET
 AMORTISSEMENT PROGRESSIF.

Cet Emprunt est garanti par tous les revenus de la fortune particulière de S. A. le vice-roi d'Égypte, ISMAEL-PACHA, et spécialement, par une hypothèque régulière sur 364,930 feddans (soit environ 153,000 hectares) de terres en culture, dont la valeur réalisable représente plus de 160 millions.

L'obligation générale pour la somme de 3,387,300 l. st. (84,682,500 fr. signée par S. A. le vice-roi d'Égypte, ISMAEL-PACHA, ainsi que le kachf (acte légal d'hypothèque, dûment enregistré aux consulats généraux de France et d'Angleterre à Alexandrie), affectant 364,930 feddans de terres en garantie de cet Emprunt, seront déposés à la Banque d'Angleterre.

La moitié de cet Emprunt, soit 1,693,600 l. st., est émise à Londres par l'ANGLO-EGYPTIAN-BANK limited.

L'autre moitié, soit 1,693,700 l. st. ou 42,342,500 fr., est émise en France, par MM PASTRÉ, frères.

ÉMISSION

de
 84,685 OBLIGATIONS DE 500 FR. OU 20 LIV. ST.
 AU PRIX DE 455 FR.

JOUISSANCE DU 7 JUILLET 1866
 Avec bonification aux souscripteurs de l'intérêt à 8 0/0 l'an sur les versements opérés jusqu'au 7 juillet.

Elles produisent un intérêt annuel de 35 fr. (1 l. st. 8 s.), payable par semestre les 8 janvier et 7 juillet de chaque année, à raison de 17 fr. 50 c. (0 l. st. 14 s.) sans frais, à Londres, à Paris, ou à Marseille. Elles seront remboursables en 15 années à 500 fr. (20 l. st.) par voie de tirages semestriels.

Le premier tirage aura lieu en avril 1866 et le premier remboursement le 7 juillet suivant.

Les obligations seront au porteur et négociables aux Bourses de Paris et de Londres.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE CHEZ
 MM. PASTRÉ FRÈRES, à Paris, rue Montmar-
 tre, n° 129 ;

— à Marseille, rue Mont-
 grand, n° 58.
 le 21 mars, de 10 heures du matin, à 4 heures

du soir, jusques et y compris le 24 mars suivant.

Le relevé des demandes sera fait par journée, sans réduction aucune, tant que la souscription n'aura pas été remplie. Le jour où le chiffre des demandes dépassera celui des titres restés disponibles, la souscription sera close, et les demandes de cette dernière journée seront réduites proportionnellement.

Table with 2 columns: Description of payment terms and Amount. Includes rows for 'par obligation', 'Lors de la répartition', 'Les autres versements auront lieu', and 'Total'.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leurs récépissés nominatifs, à partir du 20 avril.

Les souscripteurs auront à toute époque la faculté d'escamoter les termes non-échus et l'intérêt leur sera bonifié à raison de 8 0/0 l'an.

On peut souscrire par correspondance. Les lettres de souscription devront être accompagnées du montant du premier versement.

Après d'émission et en tenant compte du remboursement au pair en 15 ans, ces Obligations rapportent environ 9 0/0 par an.

ON PEUT SOUSCRIRE A LYON

Chez AYNARD et RUFFER, P. GALLINE et C^e, veuve MORIN, PONS et MORIN.

COMMISSION DES FINANCES

Du Mexique à Paris.

Le coupon du 1^{er} avril 1866 des titres de l'Emprunt mexicain 6 1/2 1864 et des obligations 1865, 1^{re} et 2^e séries, sera payé à la caisse de la Compagnie, 6, rue du Mont-Tabor.

Le bureau de dépôts où les coupons seront reçus au nombre de 10 et au-dessus, sera ouvert à partir du lundi 12 mars 1866.

LES COMPENSATIONS D'UN HIVER TROP DOUX.

Les agriculteurs sont les gens de la terre qui se plaignent le plus. Il fait trop sec, trop humide ou trop froid; l'hiver est trop rude ou trop doux. Bref on est autrement content de ce qui existe.

Dès l'âge de trente ans, on se permet déjà de dire qu'autrefois les saisons étaient plus régulières et qu'on mettait déjà le pantalon blanc le jour de Pâques. Mais il faudrait se souvenir qu'un coup de soleil ou de très loin paraît plus beau et que nos impressions changent avec l'âge.

Cet année, les semailles de froment ont été ardues; si de fortes gelées fussent subitement

survenues, la levée eût été mauvaise. Pendant le temps brumeux, pluvieux qui nous a fait maudire une bonne permanente, nos froments levaient parfaitement bien. Aujourd'hui, ils sont verts, fournis et de la plus belle apparence.

Maintenant que va-t-il advenir de tout cela? Dès que la terre sera assainie, herons les blés, on verra le sol à l'air, et donnons de la terre meuble à ces petites racines qui vont se développer au collet de la plante, nous détruirons en même temps les mauvaises herbes qui sont encore peu enracinées.

Veillons aux fourrages. L'hiver est comme on l'a dit souvent, dans « l'un ou l'autre bout du bissac. » Un cultivateur soigneux n'est jamais pris au dépourvu parce qu'il a fait son budget de nourriture.

Les longues pluies ont permis aux mauvaises herbes de pousser comme dans la belle saison; mais, là encore nous trouvons une compensation. Les oiseaux qui n'ont point souffert des neiges et de la gelée ont fait une énorme consommation de graines, d'insectes, et ainsi la grande balance du Créateur s'est mise en équilibre. Protégeons donc ces petits oiseaux ils sont pour nous de puissants auxiliaires.

Tout bien pesé, notre hiver ne sera probablement pas aussi mauvais que nous le craignons, et l'année sera peut-être aussi moins précoce qu'on ne le pense en ce moment.

Nous avons trop de pluie maintenant, peut-être nous plaindrions-nous du hâle dans deux mois.

N'oublions pas qu'avec du soin, de l'ordre, du travail et de la prévoyance nous pouvons modifier l'influence de ces petites oscillations.

J. BODIN.

AFFECTIONS DE POITRINE.

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE DE NAFÉ de Delagrèner sont les pectoraux les plus efficaces pour combattre les maladies de poitrine, les catarrhes, asthmes, toux nerveuses, gripes, coqueluches, maux de gorge, palpitations, et enfin toutes les irritations ou inflammations des organes de la poitrine et des bronches.

MAL DE DENTS.—L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies.

Nous avons reçu les deux premiers numéros d'un nouveau Journal, un journal nécessaire La Vigne, joyeux titre et bonne enseigne, journal sain et fier, avec M. Auguste LUCHET, pour rédacteur en chef. La Vigne est l'organe de la Vérité dans les vins et l'ennemie jurée de la fraude. A ce titre, nous lui souhaitons la bienvenue.

Tout le monde applaudira au programme de La Vigne, et, pour notre compte, nous faisons des vœux pour que notre honorable confrère n'éprouve pas trop de peine à faire triompher sur toute la ligne, la lumière sur l'ombre, le vrai sur le faux. Paris, pl. des Victoires, 9.

Un artiste mourait dernièrement, laissant pour tout héritage à sa veuve et à ses enfants quelques cartons de croquis, d'aquarelles et de dessins.

La veuve s'adressa à M. Susse, aux vitrines duquel le pauvre peintre avait parfois exposé d'assez jolis croquis.

— Je ne demanderais pas mieux que de faire ici une petite exhibition des œuvres de votre mari, dit M. Susse; mais elles rencontreraient peut-être un dangereux voisinage dans les dessins de Bida, dans les tableaux de Diaz ou dans les aquarelles de Wild. J'aimerais mieux une vente à domicile, des acheteurs, bien entendu! — J'en ai vu faire dans des conditions excellentes. Votre mari a donné beaucoup de leçons. Les élèves sont parfois reconnaissants. Consultez vos souvenirs, et, vous et moi, nous choisirons ceux à qui nous devons nous adresser.

— Ah! si j'osais.... fit la veuve, non point sans quelque hésitation.

— Osez toujours!

— Eh bien! parmi les élèves de mon mari il y avait autrefois une jeune comtesse espagnole, toute charmante, la grâce même, et non moins bonne que belle. Quand son professeur lui eût enseigné tout ce qu'elle pouvait apprendre, la jeune et belle étrangère dut quitter Paris; mais, avant, elle écrivit une lettre tout aimable à mon mari pour le remercier encore de son zèle et de ses soins, elle finissait en lui disant que si l'occasion de lui être utile se présentait jamais, elle la saisirait avec empressement.

— Eh bien! dit M. Susse, si cette comtesse revient à Paris, il est certain qu'elle prendra tout au moins un aquarelle.

— Elle est venue à Paris.... mais elle n'est plus comtesse.

— Et qu'est-elle donc!

— Voyez plutôt vous-même! fit la veuve en tendant à son interlocuteur une petite lettre, usée aux plis, comme si on l'avait lue bien des fois.

Celui-ci l'ouvrit et courut à la signature:

— Je crois, lui dit-il en souriant, que vous n'avez plus rien à craindre à présent. Si précieux que doive être ce papier, veuillez me le confier pendant quelques jours.

Comment arriva-t-il que cette lettre fut placée sous les yeux de S. M. l'Impératrice? C'est ce que le Grand Journal, auquel nous empruntons l'anecdote, ne saurait dire. Tout ce qu'il peut ajouter, c'est que de nobles infortunes ont été consolées.

NÉOTHERMES TOULOUSAINS

ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE.

34, Quai de Tounis, 34.

Cet établissement de création récente, qui manquait dans le midi, possède tous les ap-

pareils les plus complets et connus jusqu'à ce jour pour l'application de l'hydrothérapie, ou le traitement méthodique des maladies par l'eau froide. C'est à l'aide de cette méthode, que l'on traite avec le plus grand succès, les personnes atteintes de maladies chroniques et rebelles dont l'indication ici serait trop longue.

L'établissement fait aussi l'application d'un nouveau mode de baignation qui consiste à remplacer le bain ordinaire par le bain d'aspersion avec quatre litres de liquide pour une heure de durée, il est basé sur le principe de la pulvérisation; c'est le bain à l'hydrofève dont on obtient de très-grands résultats dans le traitement des maladies de la peau, le rhumatisme, la goutte, l'anémie, la chlorose, les affections de la gorge et des bronches.

Étude de M^e Eugène AYZAC, avoué à Gourdon.

Vente sur saisie immobilière.

Le 17 avril 1866, à onze heures du matin, au tribunal civil de Gourdon, il sera procédé, à la requête de Baptiste Labertrandie, à la vente des immeubles saisis au préjudice: 1^o de Marguerite Rivaille, veuve Delpech, et de ses enfants mineurs; 2^o et de Michel Delpech, son fils aîné. — Ces immeubles forment 23 articles, et sont situés dans la commune de Gourdon. Ils sont divisés en trois lots, dont la mise à prix est: 2,000 pour le 1^{er} lot; 1,000 pour le deuxième, et 3,000 pour le troisième.

MÊME ÉTUDE.

Le 8 avril prochain, à une heure de l'après-midi, en l'étude de M^e Faurie, notaire, à Souillac, il sera procédé, à la requête de Philippe Calvel, à la vente de biens des mineurs Calvel, sur mise à prix réduite. Les immeubles qui seront mis en vente, sont situés dans la commune de Lacave, canton de Souillac, et forment le 3^e lot, pour lequel il n'y eut pas d'acquéreur, à l'adjudication du 31 décembre dernier.

Étude de M^e LAGRANVILLE, avoué, à Gourdon.

Le 8 avril prochain, à une heure du soir, en l'étude de M^e Carriol, notaire, à Payrac, il sera vendu, à la requête de la famille Delmas, les biens immeubles, dépendant de la succession de Victor Delmas, leur frère et beau-frère. Cette vente se fera en trois lots, et sur la mise à prix de 1,000 fr. le 1^{er} lot, 2,000 fr. le 2^e, et 2,000 fr. le 3^e.

Étude de M^e AYZAC, avoué, à Gourdon.

Un jugement de défaut du 13 mars courant, rendu par le tribunal de Gourdon, déclare dame Clarisse Andrieu, de la commune de Caniac, séparée de biens d'avec son mari, Pierre Darnis, cultivateur.

Étude de M^e BRUNY, avoué, à Gourdon.

Par jugement du tribunal de Gourdon, du 13 mars 1866, la dame Jeanne Villars, de Cahors, a été déclarée séparée de biens d'avec son mari, Benoit Delsut. (Extrait du Gourdonnais, du 13 mars).

Société commerciale et Industrielle. — Une Société en non collectif pour l'exploitation d'un Etablissement de distillerie, de confiserie et de liqueur, vient d'être établie à Saint-Céré, sous la raison sociale: Larrière, Calvignac et Couzy La durée est fixée à cinq ans, qui ont commencé le 1^{er} mars 1866 (Extrait du Mémorial, n^o 407). (Mémorial de Figeac du 15 mars).

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

CAFÉ DES AMIS — Le sieur GAYET a l'honneur d'annoncer au Public qu'il vient de rouvrir son établissement, fermé par suite d'incendie. — Comme par le passé, la consommation qu'il fournit est de première qualité et le service ne laisse rien à désirer.

CAPSULES RAQUIN. A Paris, faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations. DE COPAHU. PAPIER D'ALBESPEYRES. A Paris, faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Seul prescrit depuis 1817 par les sommités médicales, professeurs, chefs des hôpitaux, etc. pour l'entretien parfait, sans douleur ni danger. DES VESICATOIRES.

Guérison de l'Épilepsie. La Brochure du Dr DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général. MASTIC L'HOMME - LEFORT (S'applique avec un couteau ou une spatule) POUR GREFFER A FROID Et cicatriser les plaies des arbres et arbustes. FABRIQUE, rue de Paris, 162, A PARIS-BELLEVILLE. Dépôts: à Cahors, chez M. Vinel, négociant.

Nouvelle édition, d'une cause fréquente et peu connue D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ A L'USAGE DES GENS DU MONDE. Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison. Par le Dr JOZAN, prof. spécial de pathologie urinaire, rue de Rivoli, 182. 4^e édition. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'auteur. RIMASSON, lib. 26, r. de l'Académie, et les princ. lib. de Paris, des départ. et de l'étranger. Du même auteur: Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES. Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde. 10^e édition. 1 vol. de 900 pag. enrichi de 314 FIGURES d'ANATOMIE. Maladies contagieuses. Retenue menstruelle. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'exercès. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitements. Hygiène. Préservatifs. Prix: 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitements, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Affranchir.)

VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlines, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés. NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE BALARUC (HÉRAULT) 1/4 d'heure de Cette (OUVERT TOUTE L'ANNÉE) 1 heure de Montpellier. Eaux minérales et Sels de Balaruc prescrits par les médecins français et étrangers comme une purgation sans rivale et indispensable aux personnes fatiguées par le sang (maux de tête, étourdissements, faiblesses, engourdissements), la bile, les glaires, etc. (voir la notice). — Entrepôts: Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, ph. FAYARD, rue de l'Impératrice, 9; dépôts dans les bonnes pharmacies de France et de l'étranger; à Cahors, ph. VINEL.

LOTÉRIE DU PARC BORDELAIS autorisée pour toute la France. 190,600 FRANCS A GAGNER. Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc. Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867. 1^{er} TIRAGE LE 30 AVRIL. Chaque billet: 25 centimes, participe à tous les tirages. Bureau central à Bordeaux: cours de l'Intendance n^o 1. A PARIS, chez M. G. DAYEZ, 98, boulevard Mazas.

JACQUES SÉGUY MENTION HONORABLE à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n^o 35.

LE TEMPS JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. Rédacteur en chef: A. NEEFTZER. Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris. POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve FAVIER de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: [Signature]. Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Catus, CAMBONAT; à Puy-Lévy, DELBREIL; à Gourdon, CABANES db. Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.